



AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

**pour la création de 10 places de SESSAD
pour enfants, adolescents et jeunes adultes
avec des troubles du spectre de l'autisme
dans les territoires Nord et Ouest du
département de la Haute-Garonne**

Autorité responsable de l'appel à projets :

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie
26-28 - Parc-Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001
34067 MONTPELLIER Cedex 2**

Pour toute question :

ars-oc-dosa-medico-soc@ars.sante.fr

Date limite de dépôt des candidatures : lundi 14 septembre 2020

Sommaire

1. QUALITE ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE	3
2. CONTENU DU PROJET ET OBJECTIFS POURSUIVIS.....	3
2.1 Objet de l'appel à candidatures	3
2.2 Dispositions légales et réglementaires	3
2.3 Cahier des charges	3
3. AVIS D'APPEL A CANDIDATURES.....	3
4. PRECISIONS COMPLEMENTAIRES	4
5. MODALITES D'INSTRUCTION ET CRITERES DE SELECTION.....	4
6. MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES	6
7. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	6
ANNEXE : Fiche de synthèse à joindre au dossier de réponse partie « candidature ».....	8

1. QUALITE ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE

Directeur général de l'Agence régionale Occitanie :

26-28 - Parc-Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001
34067 MONTPELLIER Cedex 2

Conformément à l'article L 313-3 b) du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

2. CONTENU DU PROJET ET OBJECTIFS POURSUIVIS

2.1 Objet de l'appel à candidatures

Le présent appel à candidatures s'inscrit dans le cadre des articles L.313-1 et suivants et R.313-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles (CASF). Il a pour objet la création de 10 places de Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), pour enfants, adolescents et jeunes adultes avec troubles du spectre de l'autisme dans les territoires Nord et Ouest du département de la Haute-Garonne.

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile relève de la 1^{ère} catégorie d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux énumérés par l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

2.2 Dispositions légales et réglementaires

- La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (article L.311-4 du CASF) ;
- La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Articles D.312-55 à D.312-58 du code l'action sociale et des familles ;
- 3ème plan autisme
- Instruction interministérielle N°DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014

2.3 Cahier des charges

Le cahier des charges de l'appel à candidatures fait l'objet d'une annexe au présent avis. Il pourra aussi être téléchargé sur le site internet de l'ARS Occitanie rubrique « Appel à projets médico-sociaux ».

Il pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande écrite formulée auprès de l'ARS Occitanie, au pôle médico-social de la Direction de l'offre de soins et de l'autonomie.

3. AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Le présent avis d'appel à candidatures est publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Occitanie.

Cet avis est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'Agence régionale de santé Occitanie.

La date de publication sur ce site internet vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée le **14 septembre 2020**.

4. PRECISIONS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent demander à l'Agence régionale de santé Occitanie des compléments d'informations, au plus tard le 7 septembre 2020 **exclusivement** par messagerie électronique à l'adresse suivante :

ars-oc-dosa-medico-soc@ars.sante.fr

en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidatures "AAC 2020 – SESSAD Autisme 31".

5. MODALITES D'INSTRUCTION ET CRITERES DE SELECTION

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables.

La décision d'autorisation sera publiée selon les mêmes modalités et notifiée à l'ensemble des candidats.

Critères de sélection (200 points au total)			
THEMES	CRITERES	COTATION	
Stratégie, gouvernance et pilotage du projet	Expérience du promoteur, cohérence du projet associatif avec les interventions recommandées, connaissance du territoire et du public,	10	55
	Projet co-construit avec les acteurs (usagers et familles, professionnels médico-sociaux, sanitaires, de l'enseignement, etc.) du territoire de santé.	30	
	Nature et modalités des partenariats garantissant la continuité des parcours et la variété des interventions (dans le cadre des recommandations de bonnes pratiques en vigueur).	15	
Accompagnement médico-social proposé	Respect des recommandations nationales de bonnes pratiques HAS et ANESM dans le projet de service ou d'établissement.	10	85
	Projets personnalisés d'accompagnement conformes à la description RBP : évaluation, réévaluation, co-construction avec la personne et la famille, interventions éducatives mises en œuvre à partir des évaluations.	30	
	Participation et soutien de la famille et de l'entourage dans l'accompagnement mis en place.	20	
	Stratégie d'amélioration continue de la qualité et du service rendu aux usagers.	15	
	Garantie des droits des usagers et modalités de mise en place des outils de la loi 2002-2.	10	
Moyens humains matériels et financiers	Ressources Humaines : adéquation des compétences avec le projet global, plan de formation continue, supervision des équipes	20	60
	Adéquation du projet architectural (cohérence des locaux et des aménagements avec les spécificités de fonctionnement des personnes avec autisme) et des conditions de fonctionnement (plages horaires, transports, localisation géographique, etc.) à l'accueil et l'accompagnement proposés.	20	
	Capacité de mise en œuvre du projet par le candidat (délai de mise en œuvre, capacité financière, faisabilité foncière...)	20	
TOTAL			200

6. MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier recommandé avec avis de réception au plus tard pour le 14 septembre 2020 cachet de la poste faisant foi.

Le dossier sera constitué de :

- 2 exemplaires en version "papier"
- 1 exemplaire en version dématérialisée (support clé USB)

Le dossier de candidature (version papier et version dématérialisée) devra être adressé à :

Monsieur le Directeur de l'offre de soins et de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
A l'attention de Madame DA COSTA FERREIRA Carla
DOSA-Pôle Médico-social
10, Chemin du Raisin
31000 TOULOUSE

Dès la publication sur le site internet de l'Agence du présent avis, les candidats sont invités à faire part de leur déclaration de candidature, en précisant leurs coordonnées.

La date limite de réception des dossiers à l'Agence régionale de santé Occitanie est fixée au 14 septembre 2020

7. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Concernant la candidature, les pièces suivantes devront figurer au dossier :

- a) les documents permettant une identification de candidat, notamment un exemplaire des statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- b) une déclaration sur l'honneur du candidat, certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- c) une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L 313-16, L 331-5, L 471-3, L 472-10, L 474-2 ou L474-5 ;
- d) une copie de la dernière certification aux comptes s'il y est tenu en vertu du Code du commerce ;
- e) les éléments descriptifs de son activité dans le domaine médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but médico-social, tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

6-2 – Concernant la réponse au projet, les documents suivants seront joints :

- a) tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges ;
- b) un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire :
 - un dossier relatif aux démarches et procédures propres à garantir la qualité de la prise en charge comprenant :

- un avant-projet du projet d'établissement ou de service mentionné à l'article L 311-8 du CASF,
 - l'énoncé des dispositions propres à garantir les droits des usagers en application des articles L 311-3 et L 311-8 du CASF,
 - la méthode d'évaluation prévue pour l'application du premier alinéa de l'article L 312-8 du CASF, ou le résultat des évaluations faites en application du même article dans le cas d'une extension ou d'une transformation,
 - les modalités de coopérations envisagées en application de l'article L 312-7 du CASF
- un dossier relatif aux personnels comprenant une répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification
 - selon la nature de la prise en charge ou en tant que de besoin un dossier relatif aux exigences architecturales comportant :
 - une note sur le projet architectural décrivant l'implantation, la surface et la nature des locaux en fonction de leur finalité et du public accompagné ou accueilli,
 - un dossier financier comportant :
 - le bilan financier du projet, et le plan de financement de l'opération mentionnés au 2° de l'article R 314-4-3 du CASF,
 - les comptes annuels consolidés de l'organisme gestionnaire lorsqu'ils sont obligatoires,
 - le programme d'investissement prévisionnel précisant la nature des opérations, leurs modes de financement et un planning de réalisation,
 - les incidences sur le budget d'exploitation du service du plan de financement mentionné ci-dessus,
 - le budget prévisionnel en année pleine du service pour sa première année de fonctionnement
 - Les modèles des documents relatifs au bilan financier, au plan de financement et au budget prévisionnel sont fixés par arrêté du ministre chargé de l'action sociale
- c) dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération proposées devra être fourni.

Fait à Toulouse, le **20 JUL. 2020**

Pour le Directeur Général et par délégitation,
La Directrice adjointe de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie



Régine MARTINET

ANNEXE : Fiche de synthèse à joindre au dossier de réponse partie « candidature »

I. Présentation du candidat

Nom de l'organisme candidat :

Statut (association, fondation, société, etc.) :

Date de création :

Le cas échéant, reconnaissance d'utilité publique :

Président : Directeur :

Personne à contacter dans le cadre de l'AAP :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Siège social (si différent) :

II. Prestations proposées

Accompagnement :

.....

.....

Équipement :

.....

.....

.....

III. Partenariats envisagés

.....

.....

.....

IV. Financement

Fonctionnement :

- Montant annuel total :

o Groupe 1 :

o Groupe 2 :

o Groupe 3 :

- Coût annuel à la place :

- Frais de siège :

Investissement (montant total) :

- Travaux d'aménagement :

- Équipement :

- Frais de premier établissement :

- Modalités de financement :

V. Personnel

Total du personnel en ETP :